



**Comté de Lotbinière
Municipalité Saint-Sylvestre**

Assemblée spéciale du conseil de Saint-Sylvestre tenue **le 20 novembre 2017** à 19 heures 30, à la Salle Bonne Entente, sous la présidence du maire, monsieur Mario Grenier, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1
Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2
Monsieur Roger Couture, conseiller #3
Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4
Monsieur Étienne Parent, conseiller # 5
Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Points à l'ordre du jour :

- 1. Adoption de l'ordre du jour**
- 2. Immobilisations 2020**
- 3. Salaires des employés**
- 4. Intérêts sur les versements de taxes**
- 5. Tarifications supplémentaires des ordures pour 2018**
- 6. Levée de l'assemblée**

Résolution numéro 149 -2017

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Les membres du conseil municipal ont travaillé sur la planification des immobilisations pour l'année 2020.

Résolution numéro 150-2017
Salaires des employés pour l'année 2018

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu à l'unanimité d'augmenter de 2.5 % le salaire de la directrice générale, de 1.5 % le salaire des employés de la municipalité, soit l'adjointe administrative et les pompiers volontaires; que la formation reliée aux pompiers soit au taux du salaire minimum ; que pour les pompiers volontaires un minimum de 3 heures par intervention sera payé ; que le tout entre en vigueur à partir du 1er janvier 2018.

Résolution numéro 151-2016
Intérêt sur les versements des taxes

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité de maintenir un taux d'intérêt de 18 % annuellement pour les comptes en souffrance, que les intérêts moins de \$ 5 soient annulés après le versement final en octobre.

Résolution numéro 152-2017
Tarification supplémentaire des ordures pour 2018

Attendu qu'à certains endroits il y a plusieurs bacs d'ordures, qu'au site d'enfouissement, nous sommes facturés au tonnage, que les gens doivent faire plus d'effort au niveau du recyclage ; que pour les résidences ayant des bacs supplémentaires, une tarification supplémentaire est à prévoir ; il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roger Couture et résolu à l'unanimité qu'un montant de \$ 50 de plus par bac, dans les circonstances suivantes soit facturé pour l'année 2018:

Maison : 1 Bac accepté, 2^e et suivant \$ 50 de plus/bac
Ferme : 2 Bacs acceptés, 3^e et suivant \$ 50 de plus/bac
Commerce : 2 Bacs acceptés, 3^e et suivant \$ 50 de plus/bac

Levée de l'assemblée est faite à 22 heures 45 minutes, l'ordre du jour étant épuisé.
Adopté à la séance du 4 décembre 2017.

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal
